

**Zeitschrift:** Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

**Herausgeber:** Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

**Band:** 45 (1937)

**Heft:** 1

**Artikel:** Quelques questions d'organisation de la Croix-Rouge suisse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-974224>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lich der 1. August-Spende 1937, deren Ertrag dem Schweiz. Roten Kreuze zugute kommen wird.

Die rege Aussprache, die bei der Behandlung der einzelnen Traktanden einsetzte, zeigte aufs neue, wie notwendig

es ist, dass zwischen Zweigvereinen und Zentralstelle ein enger Kontakt als unbedingtes Erfordernis angesehen werden muss und dass daher gelegentlich solche Einberufungen der Zweigvereinspräsidenten notwendig sind. Dr. Sch.

## Quelques questions d'organisation de la Croix-Rouge suisse.

Nous avons vu dans un autre article quelles sont les mesures de propagande que prend la Croix-Rouge suisse pour faciliter aux sections le recrutement de membres. Espérons que toutes les sections profiteront des conférences avec film pour intéresser toute la population à la Croix-Rouge et à ses diverses activités. — Quelques-unes de nos sections sont un peu en sommeil; souhaitons qu'elles se réveillent et que la propagande organisée pendant les premiers mois de 1937 va leur donner un regain de vitalité.

La conférence des présidents du mois de novembre ne s'est pas seulement occupée du film, mais encore de quelques questions de réorganisation.

Une *délimitation du rayon d'activité des sections* est nécessaire. Quelques sections chevauchent les unes sur les autres; ailleurs des lacunes existent qui devraient être comblées pour que la Croix-Rouge ait des ramifications dans tout le pays, sans exception. Les comités ont été priés de faire le nécessaire dans ce but, de s'entendre entre sections limitrophes pour arriver à une délimitation parfaite; dans les cas douteux, le secrétariat général est prêt à intervenir pour que les vides disparaissent et que la limite de travail de chaque section soit exactement définie.

\*

Un contact plus étroit doit être réalisé entre les sections d'une part, entre cha-

que section et le secrétariat d'autre part. Il semble dès lors que la nomination d'*agents de liaison* s'impose pour les sections dont le président ne peut pas remplir cette fonction. — Les sections ont donc été invitées à communiquer au secrétariat les noms des personnes qu'elles désigneront comme agents de liaison et correspondants, afin d'obtenir une cohésion plus efficace entre les différents organes de notre Croix-Rouge nationale.

L'aide et les *interventions en cas de catastrophes* ont aussi été effleurées. Les renseignements donnés à l'assemblée prouvent en effet que les sections ne préviennent que trop rarement le secrétariat à l'occasion de catastrophes, ou bien qu'elles le font trop tardivement pour que la Croix-Rouge puisse rapidement et utilement intervenir.

Si le sinistre (incendie, inondation, glissement de terrain, accidents, etc.) est de petite importance, nos sections devraient intervenir elles seules et immédiatement. Un grand nombre ont le personnel et le matériel nécessaire et suffisant pour une intervention modeste. — S'il s'agit d'une catastrophe plus importante, que les sections veuillent bien prévenir sur le champ le secrétariat général qui s'entendra avec elles pour les mesures à prendre, éventuellement pour organiser une action de secours de grande envergure. De toute façon il importe que

le secrétariat soit informé de toute catastrophe qui pourrait nécessiter l'intervention de la Croix-Rouge.

\*

Enfin, l'assemblée de Berne s'est occupée de certains détails importants de mobilisation. On sait qu'en cas de mise sur pied de notre armée, les services de la Croix-Rouge sont immédiatement militarisés. Les infirmières ont reçu au début de 1936 leurs fiches d'incorporation qui les groupent en «Détachements» attribués aux hôpitaux de l'arrière et aux trains sanitaires. Les colonnes de la Croix-Rouge ont des attributions analogues, de même que les samaritains et les samaritaines qui doivent être mis à la disposition des formations sanitaires de l'armée. D'autres samaritains et leurs collègues féminines sont incorporés dans les équipes de défense aérienne passive (D. A. P.) ou encore à la disposition des troupes de couverture des frontières.

Toute cette organisation doit être très exactement mise au point, tant en ce qui concerne le personnel que le matériel dont disposent les sections de la Croix-Rouge, les colonnes ou les sociétés de samaritains.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge a dès lors demandé que des officiers soient désignés pour contrôler les mesures prises en vue d'une mobilisation. Ces *officiers de contrôle* seront nommés dans chaque section pour surveiller l'exécution des prescriptions de mobilisation, et l'assemblée de Berne a décidé que ces nominations seront faites dès maintenant par le médecin en chef de la Croix-Rouge et par le Secrétariat général, sur préavis donnés par les comités de nos sections.

La discussion qui eut lieu à l'assemblée du 22 novembre a prouvé que certaines sections ne semblent pas se rendre compte de la gravité des temps actuels, qu'elles ne sont pas au courant des tâches qui leur incombent et qu'elles n'y sont pas suffisamment préparées.

Quelques orateurs ont énergiquement mis en relief les obligations que notre Croix-Rouge nationale doit assumer, et ont souligné que nos sections doivent être prêtes à toutes éventualités.

Pour être réellement utile, il est absolument nécessaire qu'une institution comme la Croix-Rouge doit être prête, que ses sections soient prêtes, que le personnel et le matériel soient prêts !

## Ein neuer Rotkreuz-Chefarzt.

Wie wir bereits in der letzten Nummer mitgeteilt haben, hat der bisherige Rotkreuz-Chefarzt, Sanitätsoberst Dr. Hans Sutter, St. Gallen, auf Ende 1936 seinen Rücktritt erklärt. Seine ausgedehnte Tätigkeit als Arzt, wie auch eine allzu grosse Inanspruchnahme als Mitglied vieler Kommissionen von gemeinnützigen Institutionen, haben ihn zu diesem Schritte veranlasst. Seit dem Rück-

tritte von Herrn Oberst Dr. Rickli, seit dem Jahre 1927, ist Herr Oberst Sutter in der Eigenschaft als Rotkreuz-Chefarzt tätig gewesen. Ihm waren die Aufgaben, die diesem Posten zukamen, voll und ganz bewusst, gehört er doch schon seit zwei Jahrzehnten der Direktion des Roten Kreuzes an; er war auch während längerer Zeit Kommandant der Rotkreuzkolonne St. Gallen. Besonders